Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_172B-DE

Délibération n° 2026.172

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

2026.172 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique a Rayonnement Intercommunal – Demande de renouvellement de classement

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_172B-DE

Fougères Agglomération **2026.172**

2026.172 - Équipements et politique culturelle – Conservatoire de musique a Rayonnement Intercommunal – Demande de renouvellement de classement

Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique peuvent être classés par arrêté du ministre chargé de la culture en trois catégories :

- Conservatoires à Rayonnement Régional ;
- Conservatoires à Rayonnement Départemental ;
- Conservatoires à Rayonnement Communal ou Intercommunal.

Le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale.

Le conservatoire de Fougères Agglomération est classé Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI) pour l'enseignement de la musique.

Par délibération en date du 28 avril 2025, le Conseil d'Agglomération a approuvé le projet d'établissement 2025-2031 du Conservatoire, qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels de l'établissement et définit les priorités d'action sur une période de 6 années. Ce projet, issu du travail des équipes pédagogiques et administratives et des orientations politiques, accompagne la demande de renouvellement de classement.

En complément de cette délibération, il convient de solliciter par voie délibérative le renouvellement du classement du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal de Fougères Agglomération pour la spécialité *Musique* pour une période de 7 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la demande de renouvellement de classement du Conservatoire de musique à Rayonnement Intercommunal de Fougères Agglomération, pour la spécialité *Musique* ;
- **DE PRECISER** que, lorsque les conditions seront réunies en termes d'offre prédagogique concernant le théâtre et/ou la danse, Fougères Agglomération pourra solliciter l'ajout de ces spécialités quant à son classement ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET